

# DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 06 septembre 2017

Présents : THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, ETIENNE Pierre, FRADETTE Benoit, MILLET Jérôme, DUMAS Chantal, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence.

Excusés : DUMAS Marc (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence), BLAIN Bruno (a donné pouvoir à MILLET Jérôme).

Absent : BERARD Patrick.

Mme DUMAS Chantal a été désigné secrétaire de séance.

### **1. Présentation d'un projet de création d'un éco hameau (en présence de Mme Darribère, urbaniste spécialisée en conception d'éco lieux) :**

Présentation générale d'un éco hameau.

### **2. Assainissement :**

- Approbation du règlement du service public d'assainissement collectif :

Projet adopté à la majorité : contre : 1, abstentions : 3, pour : 6

- Etat d'avancement des travaux :

\* secteur Retrache : travaux réseaux terminés + station d'épuration opérationnelle et active.

\* secteur Jonchiers : travaux en cours sur le "soustet" pour les réseaux.

\* secteur les Granges : travaux en cours sur les réseaux , pas de date pour la réalisation de la station d'épuration de ce quartier : en attente.

DETR 2017 : attribution difficile à obtenir (arrêté du Préfet toujours pas signé).

### **3. Urbanisme :**

- Points sur les retours DDT :

\* Demande de permis de construire Laurence MARCHAL : accordé

\* Demande de permis de construire Jeroen VOSWINKEL : accordé

- Présentation des dossiers déposés :

\* Demande de permis de construire Aurore MIE : maison individuelle, avis favorable à l'unanimité

\* Demande de permis de construire Jean-Luc et Valérie ALZONNE : étude de sol réalisée suite à la demande de la DDT, avis favorable : 3, abstention : 7, contre : 0.

### **4. Contrat d'adhésion assurance chômage (urssaf) employé communal :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage. Monsieur le Maire précise que suite au recrutement de l'agent en contrat aidé, il convient de signer cette convention qui couvre les agents non titulaires et non statutaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer à l'assurance chômage

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage et tous documents relatifs à ce dossier.

**5. Délibération signature convention cadre médecine préventive centre de gestion :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de la Drôme afin d'assurer la surveillance médicale de l'agent technique. Il présente la convention cadre médecine préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Demande l'adhésion de la commune au service médecine préventive du centre de gestion de la Drôme afin d'assurer la surveillance médicale des agents
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre médecine préventive et tous documents nécessaires à ce dossier.

**6. Délibération modification des statuts du SMPNRBP (Parc) :**

Cette modification statutaire permet :

- D'augmenter la contribution statutaire annuelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Syndicat Mixte du Parc. Cette augmentation, proposée par la Région, vise à compenser la mise à disposition à titre onéreux depuis octobre 2016 d'un agent de la Région.
- D'actualiser en date du 1er janvier 2017 le nombre et le nom des EPCI membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales suite à l'application de la loi NOTRe et au regroupement des communauté de communes. Adopté à l'unanimité

**7. Questions diverses :**

- Pierre ETIENNE se propose de rencontrer M. Lieutaud (cars) pour discuter de la responsabilité du chauffeur. Il sera accompagné de Laurence MARCHAL.

- Adressage postal :

Il faut que l'adressage postal soit réalisé pour permettre le déploiement de la fibre à la maison sur la commune prévu pour 2018. Nous avons reçu l'accusé réception de notre demande de subvention sans décision d'attribution qui sera votée par le département en 2018. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a engagé les dépenses avant la décision d'attribution de subvention.

- Portes ouvertes CEREG à Buis les Baronnies le 22 septembre 2017 à 10h00.

Vu pour être affiché le 13 septembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 13 septembre 2017

Le Maire, Christian THIRIOT

